



Été

PRINTEMPS
AUTOMNE

2022

EN FRANCE VILLAGES DE VACANCES, HÔTELS & RÉSIDENCES LOCATIVES À L'ÉTRANGER SÉJOURS



Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Hauts de France, avec la SRIAS Hauts de France et VTF bénéficiez de remises

pour vos prochaines vacances.

- Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France et à l'étranger.
- Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.
- Des séjours et locations en Europe.

CUMULEZ LES AVANTAGES !

Selon vos revenus et dans la limite des crédits disponibles, vous pouvez bénéficier d'une aide financière en plus des remises tarifaires accordées par VTF.

[Détails et modalités page suivante](#)

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France*
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires"
- Adhésion VTF offerte (valeur 40 €)
- Accès aux offres solidaires été SRIAS : VTF propose une sélection de destinations pour les agents dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1200€.

*VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (p riodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 710€ Non cumulable avec la remise de 12%



NB : Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" et les Early Booking des séjours étranger sans transport (voir brochures et site web) Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"



Brochures gratuites
sur demande

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

PAR TÉLÉPHONE

04 42 123 200 / Numéro non surtaxé
(impératif si vous souhaitez cumuler la participation SRIAS + la remise VTF)

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com (espace CE et collectivités)
avec le code **734036** (seules les remises VTF seront appliquées)

Pour obtenir la subvention SRIAS, réservez par téléphone



MODALITÉS PRATIQUES 2022

Ai-je droit à une participation de la SRIAS Hauts de France ?

- Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Hauts de France peuvent bénéficier d'une subvention en 2022.
- Au minimum 200€ d'aide par agent.

Montant de la participation

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2022
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- En 2022, les agents ne peuvent bénéficier que d'une seule participation SRIAS pour l'année civile
- Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.
- Les séjours doivent être de 7 jours minimum.
- Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2022.
- Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS		
Tranches	Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
1 ^{ère} tranche	Inférieur à 710€	250€
2 ^{ème} tranche	Entre 710 et 1200€	225€
3 ^{ème} tranche	Supérieur à 1200€	200€



Toutes nos promos et bons plans
sur www.vtf-vacances.com

Toutes nos promos et bons plans
sur www.vtf-vacances.com